



ACPM | ACARR

The Association of Canadian Pension Management

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

PROGRAMME DE WEBINAIRE DE L'ACARR

Grâce au programme de webinaire de l'ACARR, les membres de l'ACARR pourront fournir aux membres de l'ACARR et aux non-membres un accès facile à des sessions en ligne opportunes, pertinentes et informatives. **L'ACARR gèrera les activités de marketing, d'inscription et de réalisation relatives au webinaire et l'organisation participante sera responsable de la création et de la diffusion du contenu.**

WEBINAIRE

À PROPOS DE L'ACARR

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est un organisme national sans but lucratif qui agit à titre de porte-parole informé des promoteurs et des administrateurs de régimes, ainsi que de leurs fournisseurs de services connexes afin de militer en faveur d'une amélioration du système de revenu de retraite au Canada. Nos membres représentent au-delà de 400 entreprises et organismes qui gèrent des régimes de retraite comptant plus de trois millions de participants.

AVANTAGES

- Faire profiter un auditoire international d'une expertise professionnelle.
- Diffuser l'identité de la marque auprès d'auditoires ciblés.
- Recevoir une rétroaction immédiate sur la session de webinaire.
- Présenter l'événement sans devoir s'absenter du bureau.
- Le webinaire peut être visionné par les participants pendant une période limitée suivant la présentation.

PRÉCISIONS

- L'organisation qui présente le webinaire doit être un membre en règle de l'ACARR.
- Le format du webinaire est la voix hors champ accompagnant un exposé PowerPoint statique.
- Les sujets du webinaire doivent être informatifs et pertinents et ne pas faire trop d'autopromotion.
- L'ACARR héberge le webinaire et gère les activités de marketing, d'inscription et de réalisation.
- Le matériel peut être présenté en anglais, en français ou dans ces deux langues.

- Le webinaire ne doit pas avoir une durée supérieure à 60 minutes, incluant la période de questions.
- L'horaire du webinaire est fonction de la disponibilité au moment de la réservation.
- Le contenu doit être approuvé par l'ACARR.
- Une seule case horaire mensuelle est allouée à un webinaire.
- Les webinaires sont offerts sans frais aux membres de l'ACARR; des frais d'inscription sont exigés des non-membres.

PROCESSUS

- 1 Le membre de l'ACARR s'inscrit et soumet les cases horaires voulues.
- 2 L'organisation présentant le webinaire envoie une ébauche de la présentation à l'ACARR pour examen (six semaines à l'avance).
- 3 La présentation est mise en forme selon le modèle de présentation de l'ACARR.
- 4 La présentation est disponible et le webinaire est diffusé.
- 5 Il appartient à l'organisation présentant le webinaire de décider si elle fera parvenir le matériel de la présentation aux participants après la diffusion du webinaire.

WEBINAIRE

BON DE COMMANDE – PROGRAMME DE WEBINAIRE DE L'ACARR

Personne-ressource : _____

Entreprise : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Membres exécutifs de l'ACARR
Aucuns frais
Promoteurs de régimes, administrateurs de régimes et fiduciaires de caisses de retraite membres de l'ACARR
250 \$
Membres individuels de l'ACARR
350 \$
Non-membres
Non disponible

SUJET PROPOSÉ POUR LE WEBINAIRE – DESCRIPTION

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Durée estimative de l'exposé (incluant la période de questions) : _____

Langue : Anglais Français Anglais et français (les versions doivent être présentées l'une après l'autre; limite de 60 minutes)

2017

janvier février mars avril mai juin
 juillet août septembre octobre novembre décembre

PAIEMENT

Facture Carte de crédit : VISA MasterCard American Express

Numéro de carte : _____ Date d'expiration : _____

Signature : _____ N° de TVH/TPS R105194245, no de TVQ 1210404704

Veillez envoyer ce bon de commande à :

Judy Lei, Gestionnaire de l'administration et des relations
avec les intervenants à judy.lei@acpm.com ou par
télécopieur au 416-964-0567.